

reconstruction et le développement, a été créée en 1956 afin d'aider les pays membres moins développés à promouvoir l'expansion du secteur privé de leur économie. Ses principaux objectifs sont de fournir du capital à risques, de concert avec les investisseurs et les administrateurs du secteur privé, à des entreprises privées productives, d'encourager la création de marchés locaux de capitaux et de stimuler la circulation internationale de capitaux privés. La SFI réalise des placements sous forme d'actions souscrites ou de prêts à long terme, négocie des accords de soutien et de garantie et fournit à des sociétés privées de financement qui s'occupent de développement une aide technique et financière. Le montant total du capital souscrit de la SFI s'établissait à 107 millions de dollars É.-U., dont 3,6 millions provenaient du Canada. Outre cette forme de ressources, la SFI peut financer ses activités grâce à des prêts de sa société mère, la Banque mondiale. Au 31 décembre 1972, l'ensemble des investissements et des engagements de garantie de la SFI s'élevait à 733,7 millions de dollars É.-U. Les engagements contractés en 1972 se chiffraient à 130 millions.

L'Association internationale de développement (AID), affiliée à la BIRD, a été créée en 1960 en vue de fournir des capitaux étrangers à des conditions très avantageuses aux pays en voie de développement qui ne pourraient pas payer les taux d'intérêt courants sur les prêts de développement. L'AID est «le guichet des prêts à des conditions de faveur» du Groupe de la Banque mondiale. Ces prêts sont consentis aux gouvernements membres pour 50 ans, sans intérêt, et avec une période de grâce de dix ans; les frais de service sont inférieurs à 1% par an. L'AID et la BIRD ont le même personnel et les mêmes normes, et les projets choisis doivent répondre aux mêmes critères économiques, qu'ils soient financés par des prêts à des conditions courantes ou à des conditions de faveur ou les deux. Les perspectives économiques d'un pays et son aptitude à assurer le service de sa dette à l'étranger déterminent le genre de prêt qu'il peut obtenir.

En raison de la nature de ses opérations, l'AID reçoit ses fonds des pays membres industrialisés sous forme de souscriptions et de contributions ne portant pas intérêt et, dans une moindre mesure, d'une portion des bénéfices de la Banque mondiale. Au 31 décembre 1972, les ressources mises à la disposition de l'Association s'élevaient à 4,000 millions de dollars É.-U., la contribution du Canada étant de 276 millions. Cette somme comprend les deux premières tranches annuelles de 54 millions de dollars chacune versées par le Canada en novembre 1971 et 1972, dans le cadre de la Troisième Reconstitution des ressources de l'AID aux termes de laquelle 21 pays membres ainsi que la Suisse ont convenu de mettre à la disposition de l'AID plus de 2,600 millions de dollars É.-U. entre 1972 et 1974. Au 31 décembre 1972, l'Association avait accordé à 62 des 111 pays membres des crédits d'une valeur totale d'environ 4,200 millions de dollars É.-U.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), fondée en 1957, est un organisme international autonome sous l'égide des Nations Unies. Elle a pour mission de chercher à accélérer et à accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde. En août 1972, elle comptait 103 États membres. Le Canada ayant été désigné comme l'un des membres les plus avancés dans le domaine de la technologie nucléaire (y compris la production de matières premières), un représentant canadien siège au conseil d'administration de l'AIEA depuis sa création. Le Canada est le seul pays non doté d'armes nucléaires à occuper un siège permanent à ce conseil.

Les méthodes utilisées par l'Agence pour accomplir sa tâche comprennent la tenue de conférences et de colloques, la diffusion de renseignements et l'apport d'aide technique. Étant donné la vitesse à laquelle se multiplient les applications de l'énergie nucléaire, l'Agence consacre une bonne partie de ses efforts à ce domaine ainsi qu'à l'utilisation des isotopes en agriculture et en médecine. Un autre aspect important de son activité concerne l'élaboration et l'application de mesures garantissant que les matières fissibles fournies à des fins pacifiques ne seront pas détournées vers des usages militaires. En vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, chaque État signataire non doté d'armes nucléaires devait conclure un accord avec l'AIEA avant le 5 mars 1972, prévoyant la mise en place de certaines garanties relativement à l'ensemble de son programme nucléaire. En 1972, des inspecteurs de l'Agence ont effectué des missions d'inspection au Canada et dans plus de 60 autres pays.

4.6.2.4 Le Canada et la Conférence du Comité du désarmement

Le gouvernement canadien attache depuis longtemps une grande importance aux efforts internationaux en vue d'accroître la sécurité mondiale par le moyen du contrôle des armes et